

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 14 septembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 juin 2021, le député de Gouin inscrivait au feuilleton une question sur l'état d'avancement des travaux du Comité national de transformation du système préhospitalier d'urgence (CNTSPU), ainsi que sur le positionnement du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) quant à la mise en œuvre de ses recommandations.

Il m'importe tout d'abord de rectifier certains faits énoncés dans la question du député de Gouin en lien avec le décès de M. Hugo St-Onge et la couverture ambulancière du territoire de Lévis. Afin de bonifier la couverture ambulancière, il est vrai qu'après l'incident de 2017, la compagnie Dessercom, l'employeur de M. St-Onge, avait effectué une demande pour procéder à l'ajout d'une ambulance supplémentaire. Or, le 30 avril 2018, le MSSS octroyait un nouveau véhicule incluant 8 760 nouvelles heures annuelles. Avec cet ajout de 168 heures de service par semaine, les horaires de la zone de Lévis prévoyaient un minimum de trois ambulances de nuit, comme recommandé dans le rapport du coroner. La zone 12-326-Lévis est au 36^e rang sur 178 zones, sur la liste provinciale des priorités 2019-2020.

Le CNTSPU a déposé ses travaux au MSSS le 30 juin 2021. Ces travaux ont permis d'élaborer une politique préhospitalière ainsi qu'un plan de mise en œuvre des différentes recommandations des rapports antérieurs. Les documents issus du CNTSPU seront rendus disponibles dans les prochains mois. Par ailleurs, le MSSS est chargé de la transformation du système préhospitalier. De ce fait, une structure de projet est en élaboration et la mise en chantier des premières recommandations verra le jour dès l'automne.

À terme, ce projet permettra une refonte de l'offre de service préhospitalière. Considérant les réalités démographiques actuelles et futures ainsi que la situation de la main-d'œuvre, il faut penser notre système autrement. C'est précisément l'approche de cette refonte : garder le citoyen québécois au centre de nos préoccupations et de nos solutions.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 21-MS-07491